



FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION
UNITED NATIONS POPULATION FUND

UNFPA – because everyone counts

JUILLET 2008

PRESS INFO

PLANIFICATION FAMILIALE: C'EST UN DROIT, FAISONS-EN UNE REALITE

Le 11 juillet 2008, la 19^{ème} Journée mondiale de la population sera célébrée partout dans le monde. Le Conseil d'administration de l'UNFPA a créé la Journée en 1989, et l'Assemblée générale des Nations Unies a entériné sa création comme une occasion de mieux faire prendre conscience des problèmes de population et de leur relation avec le développement.

LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA POPULATION ET LE DÉVELOPPEMENT (CIPD) ET LA PLANIFICATION FAMILIALE

Les individus ont le droit de planifier leur famille. Des sources de l'ONU ont eu à dire ce qui suit au sujet de la planification familiale (PF) sans obligation:

La **Conférence internationale sur la population et le développement (ICPD)**, tenue au Caire en 1994, a appelé tous les pays à prendre des mesures pour répondre aux besoins de leur population en matière de planification familiale et pour fournir, d'ici à 2015, un accès universel à un large éventail de méthodes de planification familiale sans danger et fiables/

“Tout individu a le droit de jouir du meilleur état de santé physique et mentale qu'il soit capable d'atteindre. Les États devraient prendre toutes les mesures appropriées pour assurer, sur la base de l'égalité de l'homme et de la femme, un accès universel aux services de santé, y compris ceux qui ont trait à la santé sexuelle et génésique ainsi qu'à la planification de la famille. **Tout couple et tout individu a le droit fondamental de décider librement et en toute responsabilité du nombre de ses enfants et de l'espacement des naissances, d'être suffisamment instruit et informé de ces questions et de bénéficier de services adéquats en la**



*Quand une femme peut planifier sa
famille, elle peut planifier le reste de sa
vie*

*Thoraya A. Obaid, Directrice exécutive de
l'UNFPA*

matière.” Principe 7 de la CIPD

“L’objectif des programmes de planification familiale doit être d’aider les couples et les individus à décider librement et en toute responsabilité du nombre de leurs enfants et de l’espacement des naissances et de disposer de l’information et des moyens nécessaires à cette fin, ainsi que pour garantir des choix informés et mettre à leur disposition une gamme complète de méthodes sans danger et efficaces.” Paragraphe 7.12 de la CIPD

LES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LA PLANIFICATION FAMILIALE

La marche des progrès vers les OMD est suivie en utilisant plusieurs indicateurs directement liés à la planification familiale et à l’utilisation de contraceptifs. La planification familiale et la santé reproductive contribuent, directement ou indirectement, à atteindre chacun des huit objectifs du Millénaire pour le développement.

Pour l’objectif 5, Améliorer la santé maternelle; le “taux de prévalence des contraceptifs”; le “taux de natalité des adolescentes” et le “besoin non satisfait de planification familiale” sont au nombre des indicateurs permettant de suivre les progrès réalisés. Ces indicateurs mesurent le progrès et doivent assurer l’accès universel à la santé reproductive d’ici 2015

Pour l’objectif 6, Combattre le VIH/sida, le paludisme et d’autres maladies favoriser; « l’utilisation d’un préservatif lors de dernier rapport sexuel à risque élevé » est l’un des indicateurs permettant de suivre les progrès. Cet indicateur mesure le progrès vers l’objectif d’ici 2015, avoir stoppé la progression du VIH/sida et commencé à inverser la tendance actuelle.

L’UNFPA ET LA PLANIFICATION FAMILIALE

Il y a quarante ans, les dirigeants du monde ont proclamé que les individus et des couples ont le droit fondamental de décider librement et en toute responsabilité du nombre de leurs enfants et de l’espacement de leur naissance. Quarante ans plus tard, l’information sur la contraception et la planification familiale restent hors de la portée de centaines de millions de femmes, d’hommes et de jeunes. Le besoin non satisfait est immense parmi les pauvres et les marginalisés. Les jeunes d’aujourd’hui ont un besoin urgent d’information et de services de qualité en matière de planification familiale, alors que plus d’un milliard de jeunes âgés de 15 à 24 ans abordent les années procréatrices de leur vie.

L’UNFPA fait progresser le droit de tous les couples et individus de décider librement et en toute responsabilité du nombre de leurs enfants et de l’espacement des naissances; d’être suffisamment instruits et informés de ces questions et de bénéficier de services adéquats en la matière.

L'amélioration de l'accès à la planification familiale sans obligation est un aspect central du mandat de l'UNFPA. Il travaille avec les pays à accroître la prévalence des contraceptifs et à prévenir, contrôler et traiter les infections sexuellement transmissibles (IST). Le Fonds promeut la planification familiale en tant que moyen pour réduire le nombre d'avortements provoqués et aide les pays à prendre soin des femmes souffrant de complications de ces avortements.

L'UNFPA est le plus important fournisseur de préservatifs dans le secteur public et travaille avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida pour aider à répondre aux besoins. L'UNFPA plaide en faveur d'un investissement national accru dans les services de planification familiale; promeut la sécurité d'approvisionnement en produits de santé reproductive et soutient les efforts faits pour élargir le choix des méthodes; améliore la qualité des services; augmente le nombre des points de prestation des services et élargit la capacité nationale en matière de sécurité d'approvisionnement. L'accès des adolescents à l'information et aux services est une priorité des activités de plaidoyer.

Mettant davantage l'accent sur les politiques nationales et le renforcement des capacités, l'UNFPA Cameroun travaille en liaison étroite avec le gouvernement pour intégrer la planification familiale dans les textes législatifs nationaux et internationaux et à l'intérieur de cadres nationaux de développement tels que les programmes sectoriels, les stratégies de réduction de la pauvreté et les rapports sur les objectifs du Millénaire pour le développement.

À la suite de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD) du Caire en 1994, le Cameroun a organisé en décembre 1999, un symposium national sur la santé de la reproduction. Les résolutions de ce symposium ont conduit à l'adoption, en février 2001, de la Déclaration de Politique Nationale de la Santé de la Reproduction avec l'appui de l'UNFPA. Ceci a été suivi par la Feuille de Route de la Réduction de Mortalité Maternelle.

La planification familiale est maintenant un aspect fondamental de la vie partout dans le monde. Mais le financement diminue tandis que la demande augmente. Le manque de financement touche avant tout les jeunes et son absence constitue aussi un refus de respect aux droits humains.

La population du Cameroun a pendant longtemps eu un comportement pro-nataliste lié au prestige, à la satisfaction économique et psychologique que procure une descendance nombreuse. Ce comportement s'est reflété dans les positions gouvernementales et les questions liées à la limitation des naissances étaient alors considérées comme tabous. En moyenne, la femme camerounaise donne naissance à 5 enfants à la fin de sa vie. Cependant, depuis le début des années 80 suite à la crise économique, la position du Gouvernement sur la croissance démographique a évolué.



graphique a commencé à évoluer, passant d'un pro-natalisme affirmé à une politique volontariste de maîtrise de la procréation.

Cette évolution a conduit à l'adoption en 1992, avec l'appui de l'UNFPA, de la Déclaration de Politique Nationale de Population (DPNP) laquelle comporte un ensemble de mesures qui visent la promotion de la planification familiale. Par conséquence, la mise en œuvre de réorientation des soins de santé primaires, pierre angulaire de la politique sectorielle de santé, a été adoptée par le Gouvernement en 1993. Celle-ci vise le renforcement et l'intégration des services de Santé maternelle et Infantile/PF dans les soins de santé primaires à tous les niveaux d'intervention de la pyramide sanitaire (central, intermédiaire et périphérique).

PLANNIFICATION FAMILIALE
C'EST UN DROIT
FAISONS-EN UNE REALITE

Contact:

Programme Associate in charge of Communications

P.O.Box 836 – Rond Point Bastos (Ekoudou)

Yaounde – Cameroon

Tel: (237) 22.21.98.63/96.29.08.41

Fax: (237) 22.21.98.62

UNFPA website address: <http://cameroon.unfpa.org>